

Appel de candidatures

Dans ma lentille

Du 28 août 2023 au 4 octobre 2023 (la « Durée ») - Règlements officiels

1. Projet

ICI Radio-Canada Québec s'associe avec la Bibliothèque de Québec afin d'offrir *Dans ma lentille*: des ateliers de création vidéo tournée sur mobile. Le présent appel de candidatures a pour but de sélectionner des jeunes âgés de 14 à 17 ans de l'agglomération de Québec et de Wendake, issus de l'immigration (ci-après le ou les « **Candidat(s)** »).

Les Candidats sélectionnés auront la chance de participer à une série de trois ateliers de production vidéo offerts par les artisans de Radio-Canada et des collaborateurs professionnels de l'industrie. Au terme de cette formation les Candidats sélectionnés seront appelés à produire en équipe de quatre personnes une vidéo de leur propre cru. Ces vidéos seront présentées devant les Candidats sélectionnés, leurs invités et le public invité lors d'une soirée festive le jeudi 7 décembre 2023.

En janvier 2024, ces vidéos seront mises en ligne sur le site web d'ICI Radio-Canada Québec, www.radio-canada.ca/dansmalentille afin de permettre la sélection d'un prix Coup de cœur du public. Une récompense sera remise à l'équipe de la production gagnante.

Le masculin englobe les deux genres dans l'appel de candidatures et est utilisé pour alléger le texte. Les jeunes intéressés doivent s'inscrire conformément aux modalités prévues ci-dessous, et Radio-Canada ainsi que la Bibliothèque de Québec, sélectionneront, à leur entière discrétion, certains Candidats.

2. Modalités d'inscription

2.1 Inscription

Les Candidats doivent compléter en ligne le formulaire d'inscription officiel disponible à partir du 28 août 2023 sur le site Internet de Radio-Canada à l'adresse www.radio-canada.ca/dansmalentille (ci-après le « **Formulaire d'inscription** »).

Chaque Candidat doit soumettre une courte vidéo de présentation dans le cadre de sa candidature (ci-après la « **vidéo de présentation** »). Dans cette vidéo, les participants sont invités à partager leurs origines, leurs motivations, les raisons qui incitent leur

participation au projet et présenter une thématique qu'ils aimeraient aborder dans le cadre du projet. Les sujets et/ou les thématiques sont libres de choix. Notez qu'il sera possible de changer et/ou de modifier votre sujet en phase de créativité pendant les ateliers, si vous le désirez. La durée de la production vidéo proposée sera de 7 à 10 minutes.

Notez que vous devrez accepter de travailler en équipe de quatre personnes pour les ateliers et pour la réalisation des productions vidéo. Si vous souhaitez vous inscrire aux ateliers avec un ou des amis, assurez-vous que tous procèdent à l'inscription individuellement et prenez soin d'inscrire le nom de vos amis dans l'espace réservé à cet effet. Pour être valables, les inscriptions devront être soumises en ligne avant le 4 octobre 2023 à 23h59 (HAE).

Les Formulaires d'inscription et les Vidéos de présentation ne seront pas retournés aux Candidats. Pour être admissibles, le Formulaire d'inscription et la Vidéo de présentation devront être envoyés en un seul envoi.

Un Candidat ne peut soumettre qu'une seule fois sa candidature pour toute la Durée du processus d'appel de candidatures.

2.2 Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à l'appel de candidatures, le Candidat doit :

- a) Être un jeune âgé de 14 à 17 ans issu de l'immigration à la date d'envoi du Formulaire d'inscription;
- b) Avoir comme lieu de résidence et/ou fréquenter un établissement scolaire situé sur le territoire de la Ville de Québec et de Wendake, incluant les six arrondissements suivants: La Cité-Limoilou, Les Rivières, Charlesbourg, Beauport, Sainte-Foy-Sillery-Cap-Rouge et la Haute-Saint-Charles
- c) Obtenir l'autorisation d'un parent ou tuteur;
- d) S'exprimer en français;
- e) Avoir des disponibilités selon un calendrier établi avec Radio-Canada. Si sélectionnés, les Candidats seront invités à se rendre disponibles en soirée vers 18h30 à raison d'une journée par semaine du 10 octobre au 11

novembre 2023, afin de participer à trois ateliers de formation de production vidéo. Les ateliers se tiendront à la bibliothèque Monique-Corriveau et à la bibliothèque Paul-Aimé-Paiement de la Ville de Québec. Une visite de la station régionale de Radio-Canada Québec est également au programme. Après la séquence des trois ateliers, les productions vidéo des jeunes devront être réalisées par les équipes entre le 12 novembre et le 4 décembre 2023, sur un horaire libre et à la convenance des Candidats sélectionnés;

Les personnes suivantes ne sont pas admissibles au présent appel de candidatures : les enfants des administrateurs, dirigeants, employés, agents ou représentants de Radio-Canada, de la Bibliothèque de Québec et de L'institut canadien de Québec, ainsi que tous les enfants avec lesquels tel administrateur, dirigeant, employé, agent ou représentant sont domiciliés.

3. Mode de sélection des Candidats

Dans la semaine du 2 octobre 2023, un comité composé de trois personnes représentant différents partenaires du projet soit, la Société Radio-Canada, l'Institut canadien du Québec et la Ville de Québec (ci-après le « **Comité** ») procédera à la sélection des Candidats, selon les critères suivants:

- Représentation de la diversité multiethnique de la Ville de Québec;
- Diversité des sujets et des thématiques proposés pour la production vidéo;
- Représentation équitable des jeunes sur l'ensemble du territoire de la région;
- En fonction des équipes et des jeunes intéressés à se regrouper entre eux;
- L'originalité et la créativité;
- La valeur culturelle et la démarche artistique;
- La maîtrise, l'impact et la portée du sujet;

Seuls les Candidats sélectionnés seront contactés, par téléphone ou par courriel. Si Radio-Canada n'arrive pas à communiquer avec un Candidat sélectionné pour quelque raison que ce soit, incluant en raison d'une erreur sur le Formulaire d'inscription, la candidature de celui-ci pourra être éliminée sans autre formalité.

Les Candidats sélectionnés qui recevront un courriel ou un message téléphonique de Radio-Canada à ce sujet devront communiquer avec Radio-Canada conformément à ce qui aura été indiqué dans le courriel ou le message en question. Si Radio-Canada n'arrive pas à joindre un Candidat sélectionné dans un délai de deux jours, la candidature de ce Candidat pourra être éliminée sans autre formalité.

Si le Comité le juge nécessaire, une entrevue, en personne, via internet ou par téléphone avec un Candidat sélectionné peut être demandée à une date et heure à être convenues avec un ou des membres du Comité et le Candidat sélectionné.

Les Candidats sélectionnés qui ne seront pas disponibles aux moments convenus avec Radio-Canada pourront voir leur candidature éliminée sans autre formalité.

Le Comité se réserve également le droit de ne sélectionner aucun Candidat parmi ceux qui auront participé au présent appel de candidatures.

4. Production du contenu de la vidéo

Le Candidat sélectionné devra assister à des ateliers de créations selon un horaire pré-établi entre Radio-Canada et les Candidats sélectionnés. Il devra travailler en équipe pour la production de sa vidéo. Le matériel nécessaire à la production de sa vidéo lui sera prêté par Radio-Canada.

Le Candidat sélectionné devra être disponible et respecter les étapes et l'horaire établi avec un représentant de Radio-Canada.

5. Propriété intellectuelle

Tout matériel produit par un Candidat sélectionné ou soumis à Radio-Canada par un Candidat est assujéti aux conditions d'utilisation du site ICI Radio-Canada.ca, à l'adresse <https://cbc.radio-canada.ca/fr/vision/gouvernance/conditions-dutilisations-espace-numerique>, qui comprennent sans toutefois s'y limiter les conditions suivantes :

Le Candidat déclare et garantit à Radio-Canada posséder tous les droits et toutes les autorisations nécessaires à l'égard de la vidéo et de la Vidéo de présentation et qu'il a le consentement de toute personne apparaissant dans la vidéo et la Vidéo de présentation (incluant le consentement parental pour tout mineur).

Il est interdit de publier du contenu appartenant à l'une ou l'autre des catégories suivantes :

- a. Propos vulgaires, obscènes ou sexuellement explicites;
- b. Matériel illicite;
- c. Propos haineux;
- d. Menaces ou harcèlement;

- e. Incitation à commettre un acte criminel
- f. Contenu ou déclaration offensant, profane, insultant ou dénigrant envers toute personne, ethnie, race, genre, orientation sexuelle, religion, profession ou groupe d'âge ou encourageant toute activité pouvant être illégale, inappropriée, risquée, dangereuse, ou socialement irresponsable, tel que déterminé par Radio-Canada à sa seule et entière discrétion
- g. Tentatives de mobiliser la population pour toute cause autre qu'un événement de Radio-Canada
- h. Lorsque le matériel est hébergé sur les plateformes de médias sociaux, tout ce qui ne respecte pas les conditions d'utilisation et les règles de ce média social
- i. Violation des droits personnels ou de propriété de toute personne, entité ou organisation, y compris, mais sans s'y limiter, les droits de propriété intellectuelle. Plus précisément, le matériel peut être jugé inadmissible (à la seule discrétion de Radio-Canada) s'il contient les droits d'auteur, les marques de commerce ou les logos d'un tiers
- j. Propos diffamatoires, dénaturés ou désobligeants à l'égard de Radio-Canada ou de toute autre compagnie, marque ou personne ou de leurs produits

En participant à cet appel de candidatures, le Candidat sélectionné cède à Radio-Canada tous les droits, titres et intérêts sur la vidéo qu'il pourrait remettre à Radio-Canada dans le cadre des présentes, et renonce aux droits moraux sur celle-ci. Pour fins de compréhension seulement et sans limiter la généralité de ce qui précède, le Candidat sélectionné comprend et accepte que la vidéo soumise à Radio-Canada, pourra être reproduite, adaptée, diffusée, par Radio-Canada à toutes fins que ce soit, pour des fins promotionnelles et publicitaires, dans tout produit dérivé relatif au projet et ce, sur tous les supports et toutes les plateformes contrôlées ou autorisées par Radio-Canada, mondialement, à perpétuité et sans frais.

En participant à cet appel de candidatures et en soumettant le Formulaire d'inscription et la Vidéo de présentation, le Candidat sélectionné consent à ce que Radio-Canada utilise son nom, image et voix, sur le site web, dans le matériel promotionnel et publicitaire relatif au projet, dans tout produit dérivé relatif au projet et ce, sur tous les supports et toutes les plateformes contrôlées ou autorisées par Radio-Canada, mondialement, à perpétuité et sans frais et renonce à ses droits sur les contenus à venir dans le cadre de sa participation au projet et dégage Radio-Canada, la Bibliothèque de Québec et leurs représentants respectifs de toute responsabilité à l'égard des dommages ou pertes pouvant découler de sa participation.

6. Généralité

- 6.1. Il est entendu que pour les fins des présentes, le Candidat sélectionné devra être représenté par un parent ou tuteur.
- 6.2. Chaque Candidat sélectionné devra signer un formulaire dégageant et tenant indemnes Radio-Canada, la Bibliothèque de Québec, leurs administrateurs, dirigeants, employés, agents ou représentants respectifs (les « **Bénéficiaires de décharges** »), de toute responsabilité quant à un dommage, perte, frais ou dépenses découlant i) de sa participation à cet appel de candidatures, ii) de la production ou diffusion de la vidéo (incluant le tournage et les activités et événements qui auront lieu dans le cadre sa participation au projet), iii) de l'utilisation de son nom, image et voix par Radio-Canada ou toutes personnes autorisées par Radio-Canada, dans le matériel promotionnel et publicitaire et dans tout produit dérivé relatif au projet.
- 6.3. Chaque Candidat sélectionné devra également signer un contrat stipulant les conditions de participation au projet ainsi qu'un contrat de prêt d'équipement que Radio-Canada lui fournira en temps opportun.
- 6.4. En soumettant le Formulaire d'inscription et la Vidéo de présentation, les Candidats reconnaissent que la sélection des Candidats est entièrement à la discrétion de Radio-Canada et qu'elle est finale et sans appel. Les choix de Radio-Canada ne devront être ni motivés, ni justifiés et ne pourront faire en aucun cas l'objet d'une quelconque réclamation ou contestation de la part des Candidats. Les Candidats reconnaissent également que Radio-Canada se réserve le droit, sans y être obligé, de disqualifier toute personne qu'elle estime, à son entière discrétion, ne pas remplir les exigences et conditions d'admissibilité prévus aux présentes.
- 6.5. Le défaut de rencontrer une des conditions ou de respecter une des règles prévues aux présentes, incluant le fait pour un Candidat d'avoir fourni un renseignement inexact ou faux, pourra entraîner le rejet de sa candidature, à la discrétion de Radio-Canada, sans avis, sans justification ni appel, et ce, à toute étape du processus de sélection et même s'il a été retenu à titre de Candidat sélectionné.
- 6.6. Les Bénéficiaires de décharges n'assument aucune responsabilité résultant de pertes, retards, erreurs d'adresse sur le courrier ou courriel reçu ou envoyé, erreurs d'impression, mauvais fonctionnements techniques, informatiques ou téléphoniques, bris de logiciel ou matériel informatique, appels frauduleux ou toute autre erreur.
- 6.7. Les Bénéficiaires de décharges n'assument aucune responsabilité de quelque nature que ce soit dans tous les cas où leur incapacité d'agir résulterait d'un fait ou d'une situation imprévisible ou hors de leur contrôle incluant notamment grève, lock-out ou tout autre conflit de travail dans leur établissement ou dans les établissements des organismes ou entreprises dont les services sont utilisés dans le cadre des présentes.
- 6.8. Les renseignements personnels fournis sur le Formulaire d'inscription seront utilisés aux fins de l'administration et de la gestion du présent appel de candidatures et aux autres

fins indiquées aux présentes. En fournissant ces renseignements, les Candidats consentent à leur utilisation aux fins indiquées.

- 6.9. La participation à l'appel de candidatures comporte l'acceptation du présent règlement. Radio-Canada se charge de son application et toutes ses décisions sont définitives.
- 6.10. Les lois de la province de Québec et celles du Canada s'appliquent aux présentes et en déterminent l'application et l'interprétation.